

INTÉRESSEMENT 2017

Vos options disponibles



L'UNSA-Ferroviaire a communiqué aux salariés du GPF SNCF dès le 22 février, la décision de l'Entreprise concernant l'intéressement 2017. Pour la seconde année et grâce aux négociations UNSA, chaque salarié éligible va percevoir, quel que soit son grade, son collègue et son niveau, **en moyenne**

près de 400 €*

Chaque montant définitif sera connu à l'issue des Conseils d'Administration et de Surveillance des 3 ÉPIC fin février, après approbation des comptes. A partir du 6 mars 2017, chaque salarié pourra consulter le montant de sa prime d'intéressement sur le site INTERNET d'AMUNDI (gestionnaire du Plan Épargne Groupe) et choisir les modalités de versement. Les bénéficiaires, non abonnés aux e-services, recevront un bulletin d'option papier à leur domicile à partir du 11 mars. Le choix devra être fait avant le 31 mars.

La prime d'intéressement sera versée en avril 2017, selon l'option choisie :



1/ sur la fiche de paie,

2/ sur le Plan d'Épargne Groupe SNCF, fond d'épargne SAPHIR. Ce montant sera défiscalisé avec abondement de 30 % par l'Entreprise (versement annuel inférieur à 500 €), soit +/- 120 €*.

En cas de non choix, la prime d'intéressement est automatiquement placée sur le fond SAPHIR du PEG. Possibilité de se rétracter (dans les 3 mois maxi) avec frais à charge du bénéficiaire et remboursement de l'abondement (Cf loi MACRON).

* brut / temps plein

Paris, février/mars 2017



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



INTÉRESSEMENT SNCF

“ près de 800€* en 2 ans ! ”



Négociations payantes !

*Brut / temps plein

